Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit: Techno Spray d'entretien Cockpit sans silicone, 500 ml

Techno AG numéro d'article: 00922 0 00022

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/

du mélange: Produit de nettoyage et d'entretien

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Techno AG Butthollenring 31 4147 Aesch BL Tel. 061 717 90 00 Fax 061 711 38 58 info@techno-ag.ch www.techno-ag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique Freiestrasse 16 8032 Zürich Tel. 145 Tel. 044 251 51 51 info@toxi.ch www.toxi.ch

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Aerosol 1; H222 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411

2.2. Éléments d'étiquetage

2.2.1. Éléments d'étiquetage (CLP)







GHS02

GHS07

GHS09

Version 2.0 Page 1/10



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

Contient: /

Texte additionnel:

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à +50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Contient: > 30 % Hydrocarbures, Terpène d'orange

2.3. Autres dangers

Récipient sous pression. Le chauffage entraîne une montée sous pression: risque d'explosion et d'éclatement. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

3. Composition/informations sur les composants

Substance:

Mélanges: X

N° CAS	Désignation	Teneur (% m/m)
N° EC	Classification (67/548/CEE)	
N° Index	Classification (1272/2008/CE)	
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes	10 - 25
927-510-4	F; R11, Xn; R65, Xi; R38, R67, N; R51/53	
	Flam. Liq. 2; H225, Asp. Tox. 1; H304, Skin Irrit. 2; H315, STOT SE 3; H336, Aquatic Chronic 2; H411	
5989-27-5	d-Limonène	10 - 25
227-813-5	R10, Xi; R38, R43, N; R50/53	
601-029-00-7	Flam. Liq. 3; H226, Skin Irrit. 2; H315, Skin Sens. 1; H317, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410	
74-98-6	Propane	2.5 - 10
200-827-9	F+; R12	
601-003-00-5	Flam. Gas. 1; H220, Press. Gass; H280	

Date de la dernière révision: 12.12.2013



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

N° CAS	Désignation	Teneur (% m/m)
N° EC	Classification (67/548/CEE)	
N° Index	Classification (1272/2008/CE)	
75-28-5	Isobutane	10 - 25
200-857-2	F+; R12	
601-004-00-0	Flam. Gas. 1; H220, Press. Gass; H280	
106-97-8	n-Butane	10 - 25
203-448-7	F+; R12	
601-004-00-0	Flam. Gas. 1; H220, Press. Gass; H280	

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Après inhalation: Faire respirer de l'air frais, desserrer les vêtements et installer au

calme. En cas des troubles respiratoire, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Changer les vêtements contaminés. Après contact avec la peau,

se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux: Laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant

10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'irritation des yeux,

consulter un médecin.

Après ingestion: non applicable

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Extincteur à sec., mousse, dioxyde de carbone (CO2),

le brouillard d'eau.

Non appropriés d'extinction: Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie:

Hautement inflammable. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. En cas d'incendie: fumée dense noire pouvant entraîner des atteintes à la santé. En outre, il peut également y avoir: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Date de la première édition: 12.04.2005

TECHNOAG

Page 3/10

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité pour la lutte contre l'incendie:

En cas d'incendie porter un appareil respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuel.

5.3.1. Autres informations

Mesures générales en cas d'incendies avec des produits chimiques. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus de l'incendie et l'eaucontaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Faire attention au retour d'arc. La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Utiliser un équipement de protection. Enlever toutes les sources d'inflammation. Eviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Évacuer aussitôt le personnel vers un lieu sûr. Éviter de respirer les brouillards ou vapeurs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kiesel gur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales/nationales

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section: 7, 8, 11, 12 et 13

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Consignes pour une manipulation sans danger

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeursou le brouillard de pulvérisation. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionelle. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Voir un équipement de protection individuel é le point 8.

Date de la première édition: 12.04.2005



Version 2.0

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

7.1.2. Préventions des incendies et des explosions

Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Les vapeurs dégagées peuvent former un mélange explosif avec l'air environnant. Conserver à l'écart de la chaleur et de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Utiliser des matériaux conducteurs. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Classe d'explosion de poussière: Non applicable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine. Attention: Aérosol sous pression. Protéger des rayons du soleil direct et des températures supérieures à +50 °C. Même après utilisation ne pas ouvrir brutalement ou brûler. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Respecter les règles de stockage applicables aux aérosols.

7.2.2. Indications concernant le stockage en commun

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux. Ne pas stocker ensemble avec des produits oxydants et auto-inflammables.

Classe de stockage (LGK): 2B, AEROSOLS

Autres informations: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Identité de la substance		VLEP		Paramètres de contrôle	
N° CAS	Désignation	ml/m³ (ppm)	mg/m³	Facteur de dépassement	Base
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		1000	2 (II)	AGS
5989-27-5	d-Limonène	20	110	2 (II)	Dfg, Sh, Y
74-98-6	Propane	1.000	1.800	4 (II)	DFG
75-28-5	Isobutane	1.000	2.400	4 (II)	DFG
106-97-8	n-Butane	1.000	2.400	4 (II)	DFG

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Mesures de protection techniques

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

8.2.2. Equipement de protection individuel

Protection respiratoire:

Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur. Utiliser un filtre de AX, couleur distinctive brun, conforme à la norme EN 371. Disposer sur place d'un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant pour les cas d'urgence.

Date de la première édition: 12.04.2005



Version 2.0

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

Protection des mains: Gants de protection résistant aux solvants conforme à

la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle ou caoutchouc fluoré. Période de latence: >480 min.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection des yeux: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection du corps et de la peau: Vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Choisir

un vêtement de protection selon la quantité et la concentration de la substance dangereuse présente sur le lieu de travail.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de Mesures d'hygiène:

produits chimiques. Mesures usuelles et générales d'hygiène au travail. Ne pas inhaler l'aérosol. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Respecter le plan de protection de la peau. Nettoyer les vêtements

séparément de les réutiliser.

8.2.3. Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Conseils généraux: Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ni dans les

canalisations. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes

conformément aux dispositions locales.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Valeur Remarque Forme aérosol incolore, limpide Couleur Odeur caractéristique

81,2 %

31 %

Point d'inflammation Limites inférieure d'explosivité 1,8 Vol. % Limites supérieure d'explosivité 10,80 Vol. %

Hydrosolubilité VOC 542,5 g/l

solvants organiques

env. -80 °C Isobutane Isobutane Propane 0,814 g/cm³ principe actif pas miscible

9.2. Autres informations

VOC

Aucune donnée disponible.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimique stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. La forte pression de la vapeur peut entraîner des risques de désintégrations des récipients lors d'une augmentation de la température.

10.4. Conditions à éviter

Hautement inflammable. Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles qui sont plus lourds que l'air. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux:

En cas d'incendie, risque de dégagement de: fumée,

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Décomposition thermique:

Un échauffement provoque une élévation de la pression

et génère un risque d'éclatement

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:

N° CAS	Désignation			
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes			
	oral	LD50	> 8 ml/kg	rat
	inhalatoire 4h	LC50	> 23,3 mg/l	rat
	dermique	LD50	> 4 ml/kg	rat
5989-27-5	d-Limonène			
	oral	LD50	4.400 mg/kg	rat
	dermique	LD50	> 2.000 mg/kg	lapin

Corrosion/irritation cutanée: Irriter la peau.

Date de la première édition:

12.04.2005 12.12.2013



17/14

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

Lésions oculaires graves /

irritation oculaire: Peut irriter les yeux.

Sensibilisation respiratoire /

cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité: Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible. Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible.

Tératogénicité: Aucune donnée disponible.

Autres informations: Maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, effet anesthésiant, et dans les cas extrêmes, perte de connaissance.

12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

N° CAS	Désignation		
	Toxicité	Méthode	Dose
	Hydrocarbures en C7, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes		
	pour le poisson	LL/EL/IL50	>1 - < = 10 mg/l
	pour la daphnie	LL/EL/IL50	>1 - < = 10 mg/l
	pour les algues	LL/EL/IL50	>10 - < = 100 mg/l
	pour les bactéries	LL/EL/IL50	>10 - < = 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Produit

Le nombre de déchets: 160504 * = Gaz en récipients à pression contenant des substances

dangereuses

* = L'élimination est réglementée

Recommandation: Ne pas ouvrir violemment ni brûler une fois vide après l'utilisation

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités

locales.

13.2. Emballage

Le nombre de déchets: 150110 = emballages contenant des résidus de substances

dangereuses ou conaminés par de tels résidus

Recommandation: Vider si possible entièrement avec précaution.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

14.1. ADR

No ONU: 1950 Désignation du produit: AEROSOLS

Classe: 2
Groupe d'emballage: -Code de classement: 5F
Étiquettes: 2.1
Quantité limitée: 1 L

Code de restriction concernant

les tunnels: (D)
Dangereux pour l'environnement: oui

14.2. RID

No ONU: 1950 Désignation du produit: AEROSOLS

Classe: 2
Groupe d'emballage: -Code de classement: 5F
Numéro d'identification
du danger: 23
Étiquettes: 2.1
Quantité limitée: LQ2
Dangereux pour l'environnement: oui

14.3. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6, 7 et 8

Version 2.0 Page 9/10



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE et 453/2010/CE

15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive (96/82/EC):

	Quantité 1	Quantité 2
Hautement inflammable	10 t	50 t
Produits de pétrole	2.500 t	25.000 t
Dangereux environnemental	200 t	500 t

Conforme au Règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents

>30% Hydrocarbures aromatiques: Terpène d'orange

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées dans les sections 2 et 3:

- Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R38 Irritant pour la peau.
- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- Nocif: peut provoguer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte intégral des phrases H mentionnées dans les sections 2 et 3:

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Modification:

- Section 1.3
- Section 2
- Section 3
- Section 8.1
- Section 9.1 - Section 11
- Section 12
- Section 14

Date de la première édition: 12.04.2005

Page 10/10

